



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMMISSION SUR LA DÉMOCRATIE ET LA SÉCURITÉ (CDS)

COMMISSION POLITIQUE (PC)
Sous-commission sur les relations
transatlantiques (PCTR)

RAPPORT DE MISSION*

La Haye, Pays-Bas

11-13 mai 2022

148 JOINT 22 F | Original: anglais | 20 juillet 2022

* Ce rapport de mission est présenté à titre indicatif uniquement et ne représente en aucun cas un point de vue officiel de l'Assemblée. Ce rapport a été établi par Nathan Robinson Grison, directeur de la commission sur la démocratie et la sécurité, et Andrius Avizius, directeur de la commission politique.

I. INTRODUCTION

1. La commission sur la démocratie et la sécurité (CDS) et la sous-commission sur les relations transatlantiques (PCTR) de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ont mené une visite conjointe à La Haye du 11 au 13 mai. La délégation, composée de 29 membres représentant 16 États membres, était dirigée par Lord Hamilton of Epsom (Royaume Uni, président de la PCTR) et Angel Tilvar (Roumanie, président de la CDS). Les parlementaires ont été briefés et ont échangé avec des représentants du gouvernement néerlandais, des dirigeants militaires, des universitaires et des experts issus de la société civile sur la perspective néerlandaise sur les sujets suivants :

- L'avenir de l'OTAN et le nouveau concept stratégique ;
- Les implications stratégiques et juridiques de la guerre menée par la Russie en Ukraine ;
- Le défi chinois et la stratégie européenne dans la zone indopacifique ;
- La résilience sociétale, et
- Le programme Femmes, paix et sécurité.

II. IMPLICATIONS STRATÉGIQUES DE LA GUERRE MENÉE PAR LA RUSSIE EN UKRAINE

2. La guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine a provoqué une onde de choc dans toute l'Europe, y compris aux Pays-Bas. De hauts représentants politiques néerlandais ont insisté sur le rôle crucial joué par les Pays-Bas depuis le 24 février dans les efforts de dissuasion et de défense menés par les Alliés en réponse à l'agression de la Russie. En outre, selon les termes d'un représentant, les Pays-Bas ont « plus que largement contribué » à approvisionner les forces armées ukrainiennes en armement, à fournir une aide humanitaire et à aider les réfugiés ukrainiens.

3. Au-delà des enjeux de sécurité immédiats, les implications stratégiques à long terme de la belligérance croissante de la Russie vont définir le mode opératoire de l'OTAN pour les années et les décennies à venir. Dick Berlijn, ancien chef d'état-major de la défense néerlandaise, et Tim Sweijjs, directeur de recherche au Centre d'études stratégiques de La Haye, ont tous les deux affirmé que l'Alliance devait revoir et renforcer sa posture de défense et de dissuasion. Selon eux, l'Alliance va devoir recadrer sa tâche fondamentale et redonner la priorité à la défense collective en réponse à la belligérance russe. Les autres tâches fondamentales de l'Alliance, comme la gestion de crises et la sécurité coopérative, devraient quant à elles servir à soutenir la défense collective. D'après les intervenants néerlandais, le renforcement des capacités de dissuasion de l'OTAN doit s'organiser autour des points suivants :

- Augmenter le niveau de préparation et de mobilité militaires ;
- Inscrire l'engagement de 2 % de dépenses de défense dans les budgets des membres de l'OTAN ;
- Renforcer les capacités militaires existantes ;
- Maintenir et augmenter la présence de défense avancée de l'OTAN, et
- Sécuriser les chaînes d'approvisionnement militaires et économiques.

4. La délégation a été informée que les enseignements tirés de la situation en Ukraine et de la résilience de la société ukrainienne contre l'invasion russe montrent l'importance d'investir dans les capacités de résilience militaire des voisins de l'OTAN. L'Alliance doit mobiliser des ressources pour protéger les infrastructures matérielles vitales ainsi que les

chaînes d'approvisionnement cruciales contre toute attaque extérieure. En outre, les prochains documents stratégiques devront renforcer l'engagement aux valeurs stratégiques communes et renforcer les idéaux démocratiques au sein de l'Alliance.

5. D'après la ministre néerlandaise de la défense, Kajsa Ollgren, la menace russe est de la plus haute importance et doit être prise en compte dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN. Cependant, l'Alliance doit aussi se préoccuper des enjeux à plus long terme tels que le défi croissant posé par la Chine, l'émergence des technologies de rupture et le changement climatique. Pour ce faire, les Alliés vont devoir accorder simultanément leur attention et leurs ressources à une grande diversité d'enjeux.

III. ENJEUX EUROPÉENS DANS LE PACIFIQUE ET PERSPECTIVES

6. La montée en puissance de la Chine est un défi économique et politique sans pareil. Paul van Hooft, analyste stratégique principal au Centre d'études stratégiques de La Haye, a mis l'accent sur l'importance considérable des flux commerciaux entre l'Europe et l'Asie : le volume commercial de l'Union européenne a atteint 1,5 mille milliards de dollars tandis que les échanges quotidiens entre l'UE et la Chine ont dépassé la barre du milliard de dollars. De tels chiffres montrent la profonde intégration économique entre l'Europe et l'Asie. En revanche, de son côté, la Chine tente de bousculer cet ordre commercial et de revoir les règles qui régissent le système économique mondial en place. En outre, M. van Hooft a mis en garde contre les cyberactivités chinoises, lesquelles amorcent actuellement une transition d'une nature purement économique vers une nature nettement plus politique. Le pays espionne et mène des cyberattaques contre les pays membres et les alliés de l'OTAN, ciblant, entre autres, leur industrie de défense. Les routes maritimes dont dépendent les relations commerciales entre l'UE et l'Asie sont particulièrement vulnérables aux activités de rupture de la Chine.

7. L'importance de la région indopacifique s'illustre dans les déclarations de politique européenne et dans les perspectives stratégiques des grandes puissances navales telles que la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le fait qu'il existe déjà une présence navale européenne dans la région indopacifique témoigne d'un intérêt clair pour la région. Parmi les derniers exemples en date, on peut citer un groupe aéronaval britannique comportant un navire néerlandais, un groupe aéronaval dirigé par la France ainsi qu'une série de visites menées par l'Allemagne dans les ports de la région. Cependant, M. van Hooft a insisté sur le fait que les moyens navals dont disposent actuellement les puissances européennes sont insuffisants pour mener d'importantes missions de liberté de navigation dans la zone indopacifique.

8. Par conséquent, la stratégie européenne dans la zone indopacifique devrait se concentrer sur l'expansion des infrastructures portuaires existantes et des bases de la région, sur la coordination de la rotation des moyens navals, ainsi que sur l'intensification du dialogue avec les pays partageant les mêmes valeurs dans la région.

IV. IMPLICATIONS DE LA GUERRE MENÉE PAR LA RUSSIE EN UKRAINE SUR LE DROIT INTERNATIONAL

9. Au moment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier, on a eu tendance à penser qu'une telle violation de la règle la plus basique de l'ordre juridique international, à savoir l'interdiction d'utiliser la force contre d'autres États, sonnait le glas du droit international. En réalité, c'est tout le contraire, a affirmé Christophe Paulussen,

chercheur principal à l'*Asser Institute*. M. Paulussen a remarqué que l'agression russe avait entraîné un regain d'intérêt pour le droit international ainsi qu'une plus grande mobilisation de celui-ci. D'ailleurs, M. Poutine lui-même aurait fait allusion au droit international au moment d'annoncer l'invasion. Il a ouvert son discours par une liste des violations du droit international commises par les États occidentaux, avant de poursuivre par des références censées évoquer l'autodéfense individuelle et collective et une intervention humanitaire. M. Paulussen a remarqué que bien que ces arguments soient infondés, le fait même que le président Poutine tente de justifier sa guerre d'agression par une rhétorique de droit international montre que ce dernier conserve une certaine pertinence dans la sphère internationale.

10. L'intervenant a ensuite présenté plusieurs exemples illustrant que le droit international n'était pas mort. Par exemple, quelques jours seulement après le début de l'invasion, 39 pays membres de la Cour pénale internationale (CPI) ont renvoyé la situation en Ukraine à la CPI, permettant l'ouverture d'une enquête sur la situation en Ukraine depuis le 21 novembre 2013, dont la portée englobe toute allégation passée et actuelle de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide commis par quiconque sur quelque partie du territoire ukrainien que ce soit.

V. RÉPONSE DES PAYS-BAS AUX CYBERMENACES

11. La société néerlandaise est la cible de cyberactivités malignes et d'activités d'espionnage tous les jours. Ces menaces ont pris de l'ampleur et visent désormais la société civile et le secteur privé en plus des cibles traditionnelles du secteur militaire et de la défense, a expliqué le général de division Jan Swillens, directeur du service de renseignement de défense et de sécurité des Pays-Bas. La Russie est un acteur de premier plan dans ce domaine et représente l'une des principales cybermenaces pour les pays membres de l'UE et de l'OTAN ainsi que pour l'Ukraine. Bien que la Chine ne soit pas encore autonome sur le plan technologique, et bien qu'elle dépende actuellement de l'approvisionnement extérieur en matière de savoir-faire et de technologie, elle entreprend elle aussi une multitude de cyberactivités.

12. Aux-Pays-Bas, le Service de renseignement de défense et de sécurité (DISS) et le service de renseignement général et de sécurité (GISS) sont les principales entités chargées de défendre le pays contre ce type de menaces. Le GISS a un mandat plus large et plus général, tandis que le DISS s'intéresse plus particulièrement aux menaces touchant la sphère militaire et de la défense. Ces deux entités collaborent activement pour assurer la sécurité de la société néerlandaise et du personnel militaire néerlandais, a expliqué M. Swillens.

VI. MANDAT ET ACTIVITÉS DE L'OIAC

13. La délégation s'est rendue au siège de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) établie à La Haye en avril 1997 au moment de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. La Convention interdit l'emploi, la production, le stockage, le transfert et toute autre manipulation des armes chimiques. La délégation a été accueillie par l'ambassadeur Fernando Arias, directeur général de l'OIAC.

14. Le champ d'application de la Convention ne se limite pas au simple désarmement, ont expliqué les représentants de l'OIAC. Il couvre également la non-prolifération, l'assistance et la protection contre l'utilisation des armes chimiques, permet d'enquêter sur

les allégations d'emploi d'armes chimiques, et accompagne la coopération internationale et le développement de capacités à des fins de destruction des armes chimiques. La Corée du Nord, l'Égypte et le Soudan du Sud sont les seuls pays membres des Nations Unies qui ne font pas partie de la Convention. Israël est le seul pays signataire à ne pas avoir ratifié la Convention.

15. L'OIAC supervise uniquement la destruction des stocks d'armes chimiques ayant été officiellement déclarés. La délégation a été informée que la quasi-totalité des stocks déclarés avaient été détruits, les dernières armes chimiques restantes aux États-Unis devant être détruites d'ici un an. Les experts de l'OIAC peuvent détecter des traces de substances chimiques interdites, comme ce fut le cas dans un échantillon sanguin du leader de l'opposition russe Alexeï Navalny, mais il revient aux membres de la Convention d'agir en conséquence.

16. Au sujet de la Syrie, les représentants de l'OIAC ont remarqué que le pays avait déclaré ne plus posséder d'armes chimiques à de nombreuses reprises. Cependant, en août 2013, une attaque chimique au gaz sarin a tué 1 000 à 1 500 personnes à Ghouta. Sous la pression et l'indignation de la communauté internationale, la Russie et les États-Unis ont trouvé un accord pour que la Syrie rejoigne la Convention et remette la totalité de son programme d'armes chimiques. À la suite de cet accord, l'OIAC a facilité la destruction de 1 300 tonnes d'armes chimiques fabriquées par la Syrie et lui appartenant, selon les représentants de l'OIAC.

VII. LA DIMENSION DE GENRE DANS LE DOMAINE DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

17. Le programme de paix et de sécurité des Pays-Bas se fonde sur le concept de résilience et s'appuie sur la force de la diversité et des valeurs communes pour assurer l'égalité des droits et des chances. Les Pays-Bas, tout comme l'OTAN, sont un exemple de mise en pratique du principe d'égalité des droits et de participation, a déclaré Marriet Schuurman, directrice du département de stabilisation et d'aide humanitaire au ministère néerlandais des affaires étrangères. La perspective néerlandaise est que la paix et la sécurité ne peuvent perdurer sans inclusion et sans participation égale. L'égalité des genres est fondamentale pour assurer une réponse efficace et intelligente aux nombreux défis de sécurité auxquels l'Alliance est confrontée actuellement.

18. Mme Schuurman a également présenté le plan d'action national des Pays-Bas sur la question du genre, lequel repose sur quatre piliers :

- Promouvoir une participation égale et significative des femmes dans la prise de décisions sur les questions de sécurité ;
- Prévenir les violences sexistes liées aux conflits ;
- Protéger les civils et les populations les plus vulnérables affectées par la guerre ;
- Intégrer la dimension du genre dans les efforts de secours, de relèvement et de reconstruction.

19. Ella van Den Heuvel, conseillère pour les questions de genre auprès du chef d'état-major au ministère de la défense des Pays-Bas, a présenté les étapes à suivre pour assurer une contribution égale au niveau du genre et la création de sociétés résilientes :

- Augmenter la participation des femmes dans l'armée pour assurer la prise en compte de la dimension de genre en temps de paix et de sécurité ;

- Augmenter la sensibilisation aux questions de genre au sein de l'Alliance et des armées de l'OTAN ;
- Assurer l'égalité des genres dans l'ensemble des organisations militaires, y compris à des postes de pouvoir ;
- Former le personnel militaire à la dimension du genre en temps de paix et de sécurité.

VIII. VISITE DE L'AGENCE OTAN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

20. L'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) est une organisation civilo-militaire établie en 2012 par la fusion de cinq organisations de l'OTAN.

21. Dans sa forme actuelle, la NCIA a pour objectif d'aider l'OTAN à conserver son avance technologique. Elle agit en tant que « bras technologique de l'OTAN pour le développement de solutions de communication, de science des données, de cybersécurité ainsi que de solutions logicielles et technologiques », selon son directeur général, Ludwig Decamps.

22. Plus particulièrement, la NCIA apporte un soutien essentiel aux opérations et aux activités de l'OTAN en :

- Développant et fournissant des solutions et des capacités numériques cruciales ;
- Connectant les pays membres de l'OTAN et leurs forces armées, y compris en connectant les systèmes d'armes des Alliés ;
- Développant, exploitant et défendant les réseaux de l'OTAN, y compris contre les cybermenaces ;
- En apportant un soutien rapide et direct aux opérations et aux exercices.

23. L'autre mission principale de la NCIA est de soutenir les activités militaires en cours, y compris les opérations et les exercices militaires hors zone, a expliqué le général de division Hans Folmer, chef d'état-major de la NCIA. Par exemple, la NCIA a apporté un soutien crucial pendant les efforts d'évacuation d'Afghanistan. Elle était présente en Afghanistan jusqu'à la dernière minute afin d'assurer la connectivité et la communication sur place pour permettre l'évacuation sûre et efficace du personnel de service militaire sur le terrain.

24. En Ukraine, la NCIA est engagée dans le cadre du soutien apporté par l'OTAN et les Alliés à l'Ukraine face à l'agression russe. Pour cela, la NCIA a établi un centre d'opérations afin de surveiller l'évolution de la situation en Ukraine pendant la guerre.

IX. DÉVELOPPEMENTS JURIDIQUES AUTOUR DE LA DESTRUCTION DU VOL MH17

25. Les parlementaires ont également été briefés sur l'enquête criminelle en cours menée conjointement par les Pays-Bas, l'Australie, la Malaisie, l'Ukraine et la Belgique sur la destruction du vol MH17. Un représentant a déclaré qu'obtenir justice et veiller à ce que les auteurs de ces actes soient tenus responsables demeuraient une grande priorité pour le gouvernement néerlandais à cet égard.

26. Peu après la destruction du vol MH17 le 17 juillet 2014, une équipe d'investigation a été constituée par les autorités policières et judiciaires des Pays-Bas, d'Australie, de Malaisie, d'Ukraine et de Belgique. L'enquête a révélé les points suivants :

- Une installation d'artillerie transportée depuis la Fédération de Russie a été utilisée pour la destruction du vol MH17 ;
- Un missile d'artillerie a été tiré depuis une zone contrôlée par des séparatistes dans l'est de l'Ukraine ;
- Après la destruction du vol MH17, l'installation a été rapportée en Fédération de Russie avec un missile en moins, et
- Le missile qui a abattu le vol MH17 appartenait à une brigade de missiles antiaériens des forces armées russes.

27. Sur la base de ces découvertes, les Pays-Bas et l'Australie ont publiquement attribué la responsabilité internationale à la destruction du vol MH17, ce qui a entraîné la formation de négociations trilatérales entre les Pays-Bas, l'Australie et la Russie. Après le retrait de la Russie des négociations, les Pays-Bas et l'Australie ont institué une procédure judiciaire internationale devant le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale contre la Russie pour la violation de l'article trois de la Convention de l'aviation civile internationale. Les Pays-Bas ont également déposé une requête interétatique contre la Russie auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Cependant, l'expulsion de la Russie du Conseil de l'Europe complique la procédure judiciaire. Juridiquement parlant, la Russie est tenue par toutes les obligations de la Convention européenne des droits de l'homme pour les événements s'étant produits alors qu'elle était encore membre du Conseil de l'Europe.

X. ACTIVITÉS D'EUROPOL CONCERNANT LA GUERRE EN UKRAINE

28. D'après l'évaluation d'Europol, en plus d'apporter un conflit armé dans le voisinage de l'UE, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine cause également de nouvelles préoccupations concernant les réseaux de criminalité organisée en Ukraine, en Russie et au Bélarus. Ces réseaux sont impliqués dans des activités criminelles de différentes natures telles que l'extorsion, le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains, et la fraude. Ces groupes sont susceptibles de profiter des opportunités pour infiltrer les frontières et élargir leur présence dans l'UE. Le fait que plus de 5,5 millions de personnes ont fui l'Ukraine pour l'UE aggrave ce défi lié à la criminalité.

29. Afin de relever de tels défis, Europol a fourni un soutien policier précieux aux pays européens en première ligne frontaliers avec l'Ukraine afin de protéger l'Union européenne et les réfugiés ukrainiens contre les menaces criminelles. Europol a déployé des équipes opérationnelles en Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Moldova afin de soutenir les autorités nationales en menant des contrôles de sécurité et des enquêtes supplémentaires pour mettre fin à l'exploitation de la situation volatile et dynamique sur le terrain par des criminels et des terroristes.
